



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question au Gouvernement n° 3034

Texte de la question

SITUATION AU LIBAN

M. le président. La parole est à M. Hervé de Charette, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Hervé de Charette. Monsieur le Premier ministre, je vais revenir sur le drame qu'a connu hier le Liban, avec l'assassinat de Pierre Gemayel. Si nous sommes tous profondément émus par cet événement dramatique, c'est parce qu'il frappe une grande famille libanaise, qui a déjà donné au pays deux présidents, dont l'un a été assassiné dans des conditions similaires, il y a vingt-cinq ans, et parce qu'il s'agit de la nation libanaise, dont la France est l'une des inspiratrices, et de l'indépendance du Liban, dont, qu'on le veuille ou non, la France est encore aujourd'hui garante.

Nous cherchons les raisons de ce crime. Faut-il y voir une conséquence de la création par l'ONU du tribunal international qui doit juger les auteurs de l'assassinat de Rafic Hariri ? Est-ce le fruit des actuelles tensions politiques internes au Liban, alors que nous avons le sentiment que se déroule sous nos yeux, par petites étapes, un véritable coup d'État par lequel une minorité libanaise essaie d'arracher le pouvoir des mains de la majorité ? Faut-il chercher les auteurs de ce crime à l'intérieur du Liban ou, comme on le dit souvent, sans toujours apporter de preuves, à l'extérieur ?

Mais nous cherchons surtout à savoir comment aider les Libanais à sortir de la désespérance qui les gagne. Une fois de plus, ce peuple n'a qu'un ami : le peuple français.

Depuis bientôt douze ans, les Libanais se sont acharnés à reconstruire leur pays sorti de la guerre civile. Ils ont travaillé, aidés par la communauté internationale. Ils ont cherché difficilement mais sincèrement à construire l'unité de leur pays, malgré la diversité des communautés qui le composent.

Monsieur le Premier ministre, comment la France peut-elle aujourd'hui aider les Libanais, tous les Libanais, à trouver une issue ? Dans cette partie du monde - au Liban, en Israël ou en Syrie -, la voix de la France est respectée. Je le sais, comme chacun dans cet hémicycle. Et, plus que jamais, la voix de la France est attendue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Dominique de Villepin, *Premier ministre*. Monsieur Hervé de Charette, nous partageons tous, ici, la même émotion et la même douleur, exprimées par Philippe Douste-Blazy, François Bayrou ou Patrick Braouezec et ressenties sur tous les bancs de l'Assemblée nationale.

Cet assassinat, la France, par la voix du Président de la République, l'a condamné avec la plus grande fermeté. Cet assassinat, c'est la lâcheté contre le courage, la violence contre la paix. Ses responsables doivent être retrouvés, punis et condamnés le plus rapidement possible. La France soutiendra tous les efforts pour que la lumière soit faite sur cet assassinat. Nous soutenons en particulier la mise en place d'un tribunal à caractère international pour juger les responsables des crimes qui ont été commis. Si les autorités libanaises le souhaitent, ce tribunal doit être compétent pour juger également les assassins de Pierre Gemayel. Une justice internationale forte est une garantie de justice et de paix pour demain.

Par ce crime, c'est une nouvelle fois la souveraineté du Liban qui est attaquée et la stabilité de la région qui est fragilisée. La France se tient aux côtés de l'ensemble du peuple libanais dans ces moments difficiles. C'est tout le sens de notre engagement en faveur de la reconstruction du Liban ; c'est tout le sens de notre présence militaire dans ce pays.

Prenons garde à l'instabilité grandissante dans certaines régions du monde. Nous appelons à une mobilisation urgente de la communauté internationale. Plus que jamais, le monde a besoin de règles, de volonté et de vision. La France est là pour appuyer cet effort. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Hervé de Charette](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3034

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 novembre 2006